

24 heures

Supplément fiscal

Semaine 11

N° 61

Réalisé par
l'Administration
cantonale
des impôts

Taux unique, une révolution fiscale

Le canton de Vaud va imposer toutes les entreprises à 13,79%. Un taux acceptable pour celles au bénéfice d'un statut spécial, et bienvenu pour les autres



Les impôts des Entreprises



VALOTT

Présentation

Editorial

La vue sur le lac ne suffit pas

Thierry Meyer

Rédacteur en chef



Réforme de la fiscalité des entreprises III. Comme titre rébarbatif, on fait difficilement mieux. Ardu, sans doute, mais pas inaccessible.

La preuve? Voilà quelques mois, à Morges, 500 personnes étaient venues écouter Eveline Widmer-Schlumpf, Pascal Broulis et son homologue genevois Serge Dal Busco débattre de cette réforme.

«L'ère des exceptions s'achève, et que celle d'une norme plus compétitive s'ouvre»

Aujourd'hui, ce fascicule revient en détail sur le cadre, les détails et les conséquences d'une adaptation rendue nécessaire par le changement de paradigme que vit le monde en matière d'approche des impôts. En une phrase, on peut dire que l'ère des exceptions s'achève, et que celle d'une norme plus compétitive s'ouvre.

Même si elle paraît sauve dans un exercice où on la sert à dessein, la morale n'a que peu de choses à voir avec cette évolution. Les Etats endettés cherchent des recettes tout en luttant pour conserver leur attractivité. La Suisse n'y échappe pas. Et pour conserver des emplois, la vue sur le lac et les montagnes, c'est bien, mais ça ne suffit pas.

Une femme à la tête de la fiscalité vaudoise



Marinette Kellenberger est la première femme à accéder à tête de la Direction générale de la fiscalité.

PATRICK MARTIN

Marinette Kellenberger succède à Philippe Maillard à la Direction générale de la fiscalité

C'est une femme que le Conseil d'Etat a été chercher pour succéder à Philippe Maillard, qui avait annoncé son départ à la retraite en juillet 2014. De loin pas une inconnue puisqu'elle a tenu avec efficacité et compétence la tête du Contrôle cantonal des finances (CCF) pendant dix ans. En poste depuis le 1^{er} février 2015, elle est la première femme à accéder à la Direction générale de la fiscalité (DGF). Désormais à la tête de 920 collaborateurs, elle reprend le flambeau d'une entité modernisée par son prédécesseur et qui s'est résolument tournée vers la cyberadministration.

Après quarante jours à la tête de la Direction générale de la fiscalité, quelle est votre première impression?

Elle est très positive. Comme je le pensais, je rencontre un haut degré de professionnalisme et d'engage-

ment de la part des collaboratrices et des collaborateurs de l'Administration cantonale des impôts (ACI) et du Registre foncier (RF). Les compétences disponibles dans cette maison sont à la fois vastes, très pointues et volontiers partagées dans un bon esprit d'équipe. Je sais déjà que je peux m'appuyer sur celles et ceux qui les détiennent. J'ai été accueillie avec confiance et ouverture et j'aimerais souligner que c'est réciproque, que je m'installe dans le même état d'esprit. C'est cela qui nous permettra d'être plus efficaces, au final, de mieux servir l'Etat, mais aussi les contribuables que nous sommes tous.



Philippe Maillard, directeur général de la fiscalité, a transmis le flambeau à Marinette Kellenberger le 1^{er} février 2015. IBD

Quels sont vos objectifs?

Clairement de poursuivre mon engagement pour le Canton, dans la continuité des projets actuellement sur les rails jusqu'en 2020 tant pour l'ACI que pour le RF, mais avec mon regard et ma sensibilité. J'ai notamment à cœur de continuer à soigner cette communication si importante dans le domaine de la fiscalité, à l'interne comme à l'externe, avec les contribuables, les mandataires et tous les partenaires institutionnels.

Quels sont vos plus grands atouts?

Mon sourire, peut-être? Sérieusement, c'est toujours difficile de s'autojuger. Une telle nomination est bien sûr une reconnaissance du travail accompli et une marque de confiance, et cela me donne beaucoup d'énergie. J'aurais quant à moi envie de mettre en avant à la fois mon parcours professionnel d'experte comptable diplômée, mon professionnalisme reconnu, mon ouverture et mon dynamisme. Je crois au respect des différences et des opinions, mais j'aime aussi convaincre et décider!

Présentation

En réformant leur fiscalité, nous soutiendrons nos entreprises

La Réforme de l'imposition des entreprises va indiquer un cap aux entreprises. Un effort consenti pour assurer un grand nombre de places de travail

Elles ne forment pas le gros bataillon des contribuables et Vaud ne leur doit pas le gros de ses ressources (*lire en page 11*). Les impôts des entreprises sont néanmoins très importants pour le canton, comme pour tout Etat. Une fiscalité mal conçue devient en effet rapidement un handicap économique. Or que les entreprises toussent et c'est toute la collectivité qui s'enrhume, elle qui voit ses rentrées diminuer et ses charges augmenter si le chômage s'étend.

Pour le Conseil d'Etat, la troisième Réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) est ainsi un projet central. En ouverture de ce supplément, qui lui est largement consacré, j'aimerais revenir ici sur l'actualité de cette réforme et son état d'esprit.

Ses objectifs ont été fixés dès 2012 par le Conseil fédéral dans un «mandat de dialogue» avec l'Union européenne. Il s'agit de conserver la compétitivité de notre place économique tout en transformant notre fiscalité pour qu'elle soit mieux admise internationalement. Cela suppose la disparition des statuts fiscaux cantonaux, qui imposent différemment les bénéfices des multinationales selon qu'ils ont été réalisés en Suisse ou à l'étranger (*lire en pages 4 et 5*).

Accès incertain à la main-d'œuvre

Survient, en février 2014, l'adoption de l'initiative «Contre l'immigration de masse». Pour les sociétés présentes en Suisse et notamment les plus grandes d'entre elles, ce vote rend incertain leur futur accès à la main-d'œuvre étrangère.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat vaudois dévoile, le 4 avril 2014, sa «feuille de route» sur la RIE III. Basée sur un taux d'imposition uni-



Le conseiller d'Etat Pascal Broulis a montré quel cap le canton de Vaud veut prendre en ce qui concerne l'imposition des entreprises.

KEYSTONE

«La RIE III apparaît d'autant plus comme un futur élément stabilisant. Je rappelle qu'elle est conçue, dans le canton de Vaud, dans une perspective d'équilibre»

que de 13,79%, elle prévoit à l'horizon 2020 une baisse d'impôt pour la très grande majorité des sociétés du canton (taux ordinaire 21,6% en 2016) et une hausse supportable pour les sociétés à statuts. Il s'agit d'indiquer un cap aux entreprises, de leur donner une visibilité fiscale à terme.

Nouvelles inquiétudes

Le 15 janvier dernier, la BNS abandonne le taux plancher du franc, qui s'apprécie immédiatement de près de 15% face à l'euro. Nouveau changement de paysage pour les entreprises, nouvelles inquiétudes.

La RIE III apparaît d'autant plus comme un futur élément stabilisant. Je rappelle qu'elle est conçue, dans le canton de Vaud, dans une perspective d'équilibre. La «feuille de route» prévoit des mesures en faveur du pou-

voir d'achat des ménages, dans le domaine des allocations familiales, de l'accueil de jour des enfants, des subsides à l'assurance-maladie.

Dans le dialogue avec la Confédération, le canton de Vaud n'est enfin pas seul. Il partage avec Genève (qui vise un taux de 13%) et Fribourg (13,72%) une appréciation similaire des mesures à prendre.

L'effort est important puisqu'il est estimé à 390 millions de francs de recettes fiscales. La Confédération devra atténuer cet impact. Mais les sociétés à statuts, ce sont 25 000 emplois directs et indirects dans le canton, c'est une composante essentielle de notre économie. La RIE III entend conserver ces places de travail et préserver cet élan.

Pascal Broulis

Conseiller d'Etat

Les enjeux

Ce qui va changer avec la réforme fiscale des entreprises

Une réforme indispensable pour renforcer la compétitivité et maintenir un tissu économique diversifié ainsi que les places de travail liées. Avec des mesures en faveur du pouvoir d'achat des familles

Le 1^{er} juillet 2014, la Suisse et l'Union européenne ont paraphé une déclaration conjointe sur la fiscalité des entreprises. Par ce texte, le Conseil fédéral s'est engagé à proposer l'abrogation de certains régimes fiscaux, notamment ceux qui prévoient un traitement différencié entre les revenus de source suisse et les revenus de source étrangère. En contrepartie, les membres de l'UE confirment qu'ils abandonnent l'idée de mesures de rétorsion. Tour d'horizon des enjeux et des perspectives d'une réforme majeure.

Pourquoi réformer?

Certaines réglementations de la législation suisse, à l'instar de pratiques fiscales en vigueur dans de nombreux pays européens, ne sont plus conformes aux normes internationales. En réponse aux pressions croissantes, le Conseil fédéral s'est engagé à réformer les pratiques fiscales pour les rendre conformes aux récents développements sur le plan international (OCDE, UE, G20).

Qu'est-ce qui est contesté?

Est principalement contesté le fait que les sociétés actives à l'international bénéficient d'une imposition différenciée des bénéfices réalisés à

l'étranger par rapport aux bénéfices réalisés en Suisse.

Quelles sont ces entreprises?

Il s'agit d'entreprises multinationales ou du moins actives à l'international (holdings, sociétés de domicile ou sociétés mixtes), lesquelles, du fait qu'elles réalisent une part prépondérante de leurs bénéfices à l'étranger, sont soumises à un statut fiscal particulier.

Combien sont-elles?

Le canton de Vaud comptait 218 sociétés mixtes en 2011*, sans compter les sociétés de type holding.

Quel est leur poids économique?

Les sociétés mixtes** (sans les holdings) employaient directement plus de 9500 personnes et généraient 15500 emplois indirects. La valeur ajoutée directe est estimée à 2,4 milliards de francs et les recettes fiscales qui en découlent avoisinent les 311 millions de francs.

Fondamentalement, qu'est-ce qui va changer?

Toutes les entreprises, indépendamment de leur statut et de leur réalité commerciale, seront imposées selon les mêmes principes, sans distinction de l'origine des bénéfices.

Quels sont les enjeux de cette réforme?

Si le canton de Vaud a pu rester compétitif dans le contexte fiscal international malgré une imposition des bénéfices relativement lourde et peu concurrentielle, c'est notamment grâce à ces statuts particuliers qui permettent de taxer de manière réduite les recettes de source étrangère. Pour pallier la suppression de ces statuts, le canton doit adapter son modèle fiscal de sorte à rester compétitif pour ces entreprises particulièrement mobiles et à préserver son tissu économique, ses recettes fiscales et ses emplois.

Quelle est la stratégie du Conseil fédéral?

Le Conseil fédéral a présenté un projet de message prévoyant la suppression des statuts et l'introduction de nouvelles réglementations pour les rendements mobiles, mieux acceptées internationalement. Il prévoit également l'abaissement des taux cantonaux de l'impôt sur le bénéfice et l'instauration de mesures visant à renforcer l'attrait de la Suisse.

Quelle est l'échéance de la réforme fédérale?

En fonction du processus parlementaire, la suppression des statuts et l'in-

troduction des nouvelles dispositions fédérales devraient intervenir dans toute leur ampleur en 2019.

La fiscalité n'est-elle pas de compétence cantonale?

La fiscalité directe sur le plan cantonal et communal concernant les sociétés est certes de compétence cantonale, mais la Confédération a fixé un cadre législatif afin d'harmoniser les principes généraux. La Confédération fixe par ailleurs les modalités de calcul et de perception, par les cantons, de l'impôt fédéral direct.

Quelle est la stratégie du canton de Vaud?

Le Conseil d'Etat vaudois a publié en avril 2014 une feuille de route qui définit les grandes lignes de sa stratégie. En octobre de la même année, le Parlement cantonal a validé les principes que le Conseil d'Etat a développés dans son rapport intermédiaire sur la Réforme de la fiscalité des entreprises et soutien aux familles vaudoises. Concrètement et en résumé, il prévoit une baisse du taux d'imposition des bénéfices et des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des familles.

Quel serait le nouveau taux?

Le Conseil d'Etat propose de réduire le taux légal d'imposition des sociétés

(Confédération, canton et communes) à un taux maximum de 16% brut ou 13,79% net, contre respectivement 27,6% brut ou 21,645% net en 2016. Cette opération conduit à une baisse fiscale pour toutes les sociétés ordinaires et à une augmentation pour les entreprises jusqu'alors au bénéfice d'un statut.

Quelles sont les conséquences financières?

Avec ce nouveau taux de 13,79%, à volume égal, la baisse fiscale avoisine les 390 millions de francs en 2019 par rapport à 2016. Les recettes fiscales générées par les sociétés ordinaires (PME) connaîtraient une baisse. A l'inverse, les sociétés jusqu'alors au bénéfice d'un statut (multinationales) verraient leur charge fiscale augmenter.

Comment le canton va-t-il supporter ces baisses de recettes?

La Confédération, dont les recettes fiscales ne sont pas affectées par cette réforme, s'est engagée à financer la moitié au moins des coûts de cette réforme. De manière générale, il convient de relever que les effets sur les recettes fiscales, mais aussi sur l'emploi et l'économie en général, seraient nettement plus coûteux si une

partie de ces sociétés multinationales étaient amenées à quitter ou à délocaliser une partie de leurs activités pour échapper à une réalité fiscale non concurrentielle. Par ailleurs, la situation économique du canton de Vaud, après neuf années de résultats positifs, est saine. La dette a été ramenée de près de 9 milliards à près de 500 millions de francs.

Les communes seront-elles affectées?

La réforme de la fiscalité et la réduction du taux légal d'imposition engendreront des conséquences directes sur les recettes des communes et, de manière indirecte, sur la péréquation intercommunale. Selon qu'elles comptent un nombre important d'entreprises ordinaires (qui paieront plus) ou de sociétés à statuts (qui paieront moins), les communes sont touchées de manière différenciée. Le Conseil d'Etat et les représentants des communes sont en discussion pour étudier les modalités de compensation découlant notamment de la participation de la Confédération.

La feuille de route prévoit des mesures pour les familles...

Afin de renforcer la cohésion sociale, le Conseil d'Etat propose en parallèle de soutenir le pouvoir d'achat des

familles. Il prévoit ainsi d'augmenter les allocations familiales, d'alléger les charges de santé par le biais, notamment, d'un renforcement du système de la réduction des primes, et enfin d'augmenter le soutien financier de l'Etat au dispositif d'accueil de jour de la petite enfance. Par ailleurs, il prévoit des mesures ciblées visant à alléger la valeur locative.

Qui paie et combien pour ces mesures?

Ces mesures portent sur un montant global de 150 millions de francs. Une grande partie de ces mesures, près des deux tiers, devrait être supportée par l'économie privée par le biais des cotisations sociales. Des discussions en ce sens sont en cours avec les milieux patronaux.

* Etude CREA janvier 2015 sur la base des données de 2011.
** Sociétés mixtes: dites aussi sociétés de base. Elles se caractérisent par le fait que leur activité commerciale en Suisse est de faible importance en comparaison de leur activité à l'étranger. Elles sont imposées selon le barème ordinaire pour leurs recettes de source suisse mais de façon réduite pour leurs recettes de source étrangère.



Confédération

«Il faut un cadre juridique stable pour les entreprises en Suisse»

Eveline Widmer-Schlumpf défend la réforme de l'imposition des entreprises, qu'elle juge respectueuse du fédéralisme

Avant d'être cantonale, la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est négociée au niveau de la Confédération. A la tête du Département des finances, Eveline Widmer-Schlumpf ne cache pas qu'elle veut aller vite sur ce dossier important.

La Suisse n'a pas le choix, elle doit supprimer ses statuts spéciaux. Pouvez-vous nous dire pourquoi et quelles seraient les conséquences si elle ne le faisait pas?

Depuis la crise financière, plus de 120 pays se sont engagés dans le cadre du projet «BEPS» de l'OCDE à imposer les bénéfices sur le lieu de l'activité économique réelle. Le but est d'éviter ainsi les pratiques agressives d'optimisation fiscale qui permettaient à certaines compagnies multinationales d'échapper à l'impôt. Certains régimes fiscaux, notamment les statuts spéciaux en Suisse, facilitaient ces pratiques et ne correspondent plus aux standards internationaux développés au sein de l'OCDE. Si nous ne participons pas à ce mouvement, nous nous exposerions à des mesures de rétorsion. Nous devons donc créer un cadre juridique stable pour les entreprises installées en Suisse. L'objectif est de supprimer les statuts spéciaux et d'exploiter d'autres pratiques qui devraient permettre à la Suisse de rester fiscalement attrayante.

Les cantons sont très différemment concernés par les statuts spéciaux. Ce constat ne justifie-t-il pas une approche plus fédéraliste que celle préconisée par le Conseil fédéral?

Cette réforme est respectueuse du fédéralisme. Elle permet aux cantons d'ajuster leurs taux d'imposition sur les bénéfices, comme ils ont toujours pu le faire jusqu'à présent. Par



La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf l'assure, les compensations attribuées par la Confédération aideront les cantons à déterminer leur choix fiscal.

PATRICK MARTIN

«La réforme est respectueuse du fédéralisme. Elle permet aux cantons d'ajuster leurs taux d'imposition sur les bénéfices, comme ils ont toujours pu le faire jusqu'à présent»

ailleurs, les compensations financières verticales attribuées par la Confédération aideront les cantons dans les choix fiscaux importants qu'ils devront faire. L'octroi de ces moyens fédéraux n'est enfin pas lié à des conditions particulières et préserve donc le libre choix des cantons. Cette réforme est donc très fédéraliste. Elle a été préparée par un groupe de travail dans lequel les cantons ont été étroitement associés.

La réforme de la fiscalité des entreprises influence les paiements à la péréquation des finances. Certains cantons devraient payer plus, sans aucun lien avec l'évolution de leur situation économique. La réforme fiscale ne devrait-elle pas être plus ou moins neutre sur le plan de la RPT?

La suppression des statuts spéciaux exerce une influence directe sur la péréquation des ressources entre les cantons. Tendanciellement, il y aura des cantons qui profiteront de cette évolu-

tion et d'autres qui en pâtiront. A ce stade, il est néanmoins très difficile de mesurer les conséquences effectives de cette réforme sur la péréquation des ressources. Je ne souhaite donc pas articuler des chiffres précis. L'impact de cette réforme pour les finances publiques cantonales sera parfois très important. Il me tient donc à cœur d'accompagner les cantons grâce à une aide directe de la Confédération et en faisant jouer les règles de la péréquation intercantonale.

Quelle est la prochaine étape de RIE III?

La consultation s'est achevée fin janvier. Toutes les propositions qui sont formulées font actuellement l'objet d'une analyse poussée de mes services. Je veux proposer rapidement un projet de loi aux Chambres fédérales. C'est une chance pour la compétitivité de notre pays. Cette réforme fiscale peut être rapidement mise en œuvre et permettre à nos entreprises d'affronter l'avenir avec de nouvelles marges de manœuvre.

Métropole lémanique

La réforme concerne près de 85 000 emplois lémaniques

Une nouvelle étude confirme le poids financier et économique des sociétés à statuts implantées dans les cantons de Vaud et de Genève

Quel est l'apport en termes d'emplois, de recettes fiscales et de retombées économiques des entreprises au bénéfice d'un statut fiscal particulier? Pour répondre à ces questions, les gouvernements des cantons de Vaud et de Genève ont commandé deux études à l'Institut Créa de l'Université de Lausanne. Basées sur les données de 2011, celles-ci confirment l'importance de ces entreprises qui exercent une part importante de leurs activités commerciales à l'étranger.

A l'échelle de la Métropole lémanique, elles génèrent une valeur ajoutée directe de 5 milliards de francs pour le canton de Vaud et de 20 milliards pour celui de la Métropole lémanique. Plus de 85 000 emplois en dépendent directement ou y sont liés, ce qui représente respectivement 8,7 et 22,2% des emplois vaudois et genevois. Soit 15,3% du total des emplois de la Métropole lémanique. Pour une masse salariale de près de 6,5 milliards de francs. Sur le plan fiscal, ces sociétés et leurs employés paient plus de 1,4 milliard de francs d'impôts communaux et cantonaux, auxquels s'ajoutent 919 millions de francs d'impôt fédéral direct sur les sociétés.

Ces chiffres illustrent les enjeux de cette réforme majeure, dont le but premier est la suppression des statuts particuliers pour rendre la fiscalité conforme aux récents développements sur le plan international. Si la Métropole lémanique a jusqu'à présent su rester compétitive à l'échelle internationale malgré une fiscalité relativement lourde, c'est notamment grâce à ces statuts qui permettent de taxer de manière distincte les bénéfices selon leur origine. Les solutions alternatives aux statuts fiscaux ne s'appliquant que très partiellement à la majorité des sociétés concernées établies sur Vaud et Genève, une

Impact économique et financier des sociétés à statuts¹

	VAUD		MÉTROPOLÉ LÉMANIQUE (VD + GE) ²	
		PART DU TOTAL CANTONAL		PART DU TOTAL VD + GE
Emplois	25 000	8,7%	85 000	15,3%
Recettes fiscales ³	311 millions de fr.	6% ⁴	1416 millions de fr.	12%
Création de richesse (valeur ajoutée)	5 milliards de fr.	11%	20 milliards de fr.	22%

¹ Janvier 2015, basée sur des chiffres de 2011; n'inclut pas les sociétés de type holding
² Les chiffres genevois incluent les sociétés auxiliaires et liées
³ Les recettes fiscales comprennent les personnes physiques et morales
⁴ En proportion de l'ensemble des recettes fiscales cantonales

P. F.Y SOURCE: CRÉA



Un environnement riche d'entreprises innovantes et la présence de hautes écoles reconnues sont deux des éléments de la réussite de la Métropole lémanique.

PASCAL WASSMER

«Pour les gouvernements vaudois et genevois, cette réforme constitue un défi considérable»

baisse du taux d'imposition s'impose aux deux cantons comme la seule solution leur permettant de rester compétitifs et de préserver le tissu économique, les emplois ainsi que les recettes fiscales.

Opportunité à saisir

Pour les gouvernements vaudois et genevois, cette réforme constitue un défi considérable. Mais dans le même temps, elle représente une opportunité pour la Suisse de renforcer durablement sa compétitivité et d'offrir

aux entreprises une stabilité et une prévisibilité mises à mal par l'initiative sur l'immigration de masse ou encore les cours élevés du franc suisse. Pour rappel, les sociétés mixtes, dites aussi sociétés de base, se caractérisent par le fait que leur activité commerciale en Suisse est de faible importance en comparaison à leur activité à l'étranger. Elles sont imposées selon le barème ordinaire pour leurs recettes de source suisse mais de façon réduite pour leurs recettes de source étrangère.

Entreprises

Le consensus se dessine autour du taux unique

Les organisations qui défendent les intérêts économiques applaudissent la réforme fiscale. Les entreprises aussi, quel que soit leur statut

Les règles d'imposition spéciales de certaines sociétés, suisses et étrangères, pratiquées dans notre pays ne sont plus tolérées par les pays de l'OCDE. Leur maintien entraînerait inévitablement des sanctions de la part de nos partenaires commerciaux les plus importants. Abolir, oui. Mais par quoi remplacer les statuts spéciaux? «Le but de la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) doit être de trouver un paquet de mesures qui fasse le consensus le plus large possible, explique Martin Zogg, membre du comité exécutif de SwissHoldings, la fédération qui défend les intérêts des sociétés multinationales ayant leur siège en Suisse. Le but n'est pas d'obtenir des baisses de la fiscalité pour les entreprises par rapport à ce que nous connaissions jusqu'à présent.»

SwissHoldings plaide pour une solution fédéraliste. «Chaque canton doit pouvoir gérer son concept fiscal compte tenu des spécificités du tissu économique et dans les possibilités offertes par l'OCDE.»

La voie suivie par les cantons romands est d'abaisser le taux d'imposition pour toutes les entreprises. C'est notamment le cas du canton de Vaud, qui articule le taux de 13,79%. «La RIE III constitue un enjeu et un tournant majeurs pour les entreprises suisses et vaudoises, souligne Claudine Amstein, directrice de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie. Il n'y a pas d'alternative à cette réforme qui passe, pour notre canton, par une baisse de l'imposition ordinaire du bénéfice des sociétés. Le canton de Vaud a la chance de pouvoir aborder ce chantier avec des finances saines. Il faut concrétiser la réforme au niveau cantonal cette année encore.»

La baisse du taux d'imposition des sociétés est aussi bienvenue pour le Centre patronal. «Le taux de 13,8% est adéquat, explique Christophe Reymond, directeur général du Centre patronal. Il n'est pas suffisamment répulsif pour agir comme repoussoir

pour les sociétés actuellement à statut spécial. Elles peuvent vivre avec ça. D'un autre côté, le taux est suffisamment élevé pour limiter les pertes fiscales. Car, au total, personne ne nie que la réforme va coûter de l'argent pour les communes et pour le canton. L'autre bonne chose est l'inclusion dans la fiscalité des licence boxes (voir plus loin). Dans l'idéal, il faudrait ces deux choses et rien d'autre.»

Et les PME, qui pour la plupart verront leur fiscalité diminuer? «Une baisse fiscale, c'est fondamentalement bon à prendre, reconnaît Jean-François Rime, président de l'USAM (Union suisse des arts et métiers). Mais le sujet de la RIE III ne génère pas de grandes discussions au sein des sociétés que l'USAM représente. Beaucoup de PME sont des entreprises familiales. Elles sont donc orientées sur le long terme. Une grande partie du bénéfice est réinvestie dans l'entreprise.»

Impôt fédéral inchangé

Et la Confédération, dans tout cela? «Il faut rappeler que la Confédération n'a jamais octroyé de privilège fiscal à une société, rappelle Vincent Simon, suppléant romand et chef de projet

chez EconomieSuisse. Pour les entreprises, le taux de l'impôt fédéral direct se monte à 8,5%, un taux que Berne n'entend pas modifier. L'effort doit donc être consenti par les cantons lorsque cela s'avère nécessaire. De nombreux cantons alémaniques affichent des taux compétitifs, Lucerne étant à 12,3%. Pour comparaison, l'Irlande, un pays qui est un concurrent de la Suisse, a la fiscalité pour les entreprises la plus basse de l'UE, avec un taux de 12,5%.»

Et les compensations? «Nous ne les souhaitons pas, admet Christophe Reymond. Elles seront imposées, plutôt mal gré que bon gré, pour des raisons politiques.» L'USAM est aussi contre ces mesures. «Il ne faut pas introduire des conditions pour les entreprises et reprendre d'une main ce qu'on leur a donné de l'autre, indique Jean-François Rime. Ceux qui ne bénéficieraient pas des baisses

fiscales devront participer à leur financement.» D'ailleurs, indique le Centre patronal, les seules critiques de la réforme proviennent des entreprises en raison individuelle, qui sont très nombreuses dans le canton. «On peut penser aux professions libérales, aux indépendants, aux commerçants ainsi qu'aux multiples secteurs allant des services à l'artisanat en passant par l'aide à la personne, énumère Christophe Reymond. Ces entreprises ne bénéficieront pas de la baisse d'imposition. Par contre, elles devront par-

ticiper au coût des compensations sociales par le biais des prélèvements supplémentaires sur les salaires.» Les cantons romands privilégient la baisse de la fiscalité pour toutes les entreprises. Mais d'autres pistes sont suivies, déjà pratiquées dans d'autres pays de l'OCDE. C'est par exemple le cas des licence boxes. «Cet outil fiscal permet d'isoler et d'imposer les revenus de la propriété intellectuelle, explique Christophe Reymond, qui souhaite son adoption dans la RIE III. Prenons une société active dans le domaine pharmaceutique. Elle touche des revenus des brevets qu'elle a déposés. Ces revenus seront fiscalement dissociés des autres revenus de l'entreprise.»

SwissHoldings milite pour l'adoption d'une licence box +. «La licence box proposée ne suffit plus compte tenu de nouvelles règles proposées par l'Allemagne et la Grande-Bretagne et adoptées par l'OCDE. En effet, les règles futures diminuent le bénéfice de la licence box proposée en Suisse pour les entreprises qui ont une grande partie de leur recherche à l'étranger, explique Martin Zogg. On pourrait combiner la box avec un allègement sur les coûts de recherche et de développement, indépendamment de leur source géographique.»

Méthodes alternatives

D'autres instruments fiscaux sont proposés: l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts. «On permettrait à une entreprise qui finance un groupe depuis la Suisse de déduire des intérêts comme si elle avait emprunté de l'argent, explique Vincent Simon. Autre possibilité, le step up. Il s'agit d'une façon de réintégrer des réserves constituées de bénéfices jusqu'ici imposés en partie.»

«Il faudra notamment voir quelles répercussions aura la RIE III sur la péréquation fiscale, un sujet sensible pour le canton de Vaud», rappelle Marco Taddei, responsable romand de l'Union patronale suisse. Qui lance une autre piste. «La loi actuelle sur le capital-risque a fait un flop monumental. Elle est trop limitative. Elle concerne seulement les entreprises de ce qu'on appelle la nouvelle économie. Mais il y a trop de garde-fous et de limitations. Seules une vingtaine d'entreprises ont eu recours à cette loi. Il faudrait vraiment intégrer ces changements dans la RIE III.» **Laurent Buschini**

Deux sociétés aux statuts différents approuvent la réforme

Medtronic espère des conditions adéquates

La société américaine **Medtronic** est installée à Tolochenaz depuis dix-sept ans. C'est l'un des leaders dans le domaine des technologies médicales. Au bénéfice d'un statut spécial, la société emploie dans notre pays 1000 personnes. La Suisse abrite aussi le siège européen et le centre de formation pour le Vieux-Continent. Qu'attend Medtronic de la réforme de l'imposition des entreprises? «Il faut que les conditions-cadres puissent être les plus proches possible de ce que l'on souhaite pour avoir une compétitivité adéquate par rapport aux autres pays, explique Patrick Rosset, directeur du site de production et de développement de Morges. On s'aligne avec les lois des pays où nous nous trouvons. Au niveau de la fiscalité, il est clair que d'autres pays sont plus avantageux. Mais nous sommes bien ancrés à Morges. Nous avons toujours tenu nos engage-



ments envers le canton de Vaud et nous n'avons aucun plan pour quitter la Suisse. Par contre, nous devons planifier nos activités, et nous avons énormément de travail pour les années à venir. De ce fait, il est important que nous sachions le plus

rapidement possible ce qu'il en est de la fiscalité des entreprises. Nous voyons la direction que souhaite prendre le canton de Vaud et la Confédération. Mais avoir des décisions concrètes nous aiderait dans notre planification.»

Dubois-Depraz attend une aide bienvenue

L'entreprise **Dubois-Depraz**, au Lieu, à la vallée de Joux, est un sous-traitant actif dans le secteur de l'horlogerie. Un de ces acteurs essentiels à la réussite de cette industrie en Suisse. La société est taxée au taux usuel des entreprises. Qu'attend Dubois-Depraz de la réforme de l'imposition des entreprises? Jean-Philippe Dubois, directeur général, attend cette réforme comme un grand bol d'air bienvenu après une série de mauvaises nouvelles pour l'industrie. «La situation est inextricable. Nous sommes confrontés aux errements de l'initiative de l'UDC du 9 février 2014 sur l'immigration de masse. Et maintenant, depuis le 15 janvier et la décision de la Banque nationale suisse de supprimer le taux plancher entre le franc et l'euro, nous devons compter avec le franc fort. Le contexte est pour le moins chahuté. Dans ces conditions, je ne connais pas un chef d'entreprise qui ne serait pas favorable à cette



réforme de l'imposition des entreprises. Elle est évidemment la bienvenue, d'autant que nous devons guerroyer pour sauver ce qui peut l'être. La réforme doit être élaborée au plus vite. Cela devient une nécessité. Je dirais même que la Confédération

et le canton de Vaud doivent prendre l'initiative concernant l'aide à l'investissement. Il faut absolument améliorer la compétitivité de l'industrie. Cela passe notamment par la défiscalisation des investissements.»



Budget de l'Etat

Croissance mais incertitudes sur le budget 2015 vaudois

Les revenus fiscaux sont attendus en croissance cette année. Mais la décision de la BNS sur le taux plancher du franc face à l'euro pourrait modifier la donne

Le budget 2015 des revenus de l'Etat de Vaud s'établit à 9267 millions de francs, en croissance stable par rapport au budget 2014. Il comprend des revenus fiscaux pour 5669 millions (61%) et d'autres revenus pour 3598 millions (39%). Les revenus fiscaux sont estimés en croissance; il faut cependant se rappeler que le budget a été voté en décembre 2014, soit avant l'abandon du taux plancher de l'euro et que ce facteur va influencer probablement fortement les chiffres donnés ici.

L'impôt sur le revenu est le plus important en francs (3387 millions) et concernera quelque 450 000 contribuables en 2015. Le volume de cet impôt évolue en fonction de la démographie du canton, toujours forte (voir p. 11), de son économie et des salaires. Ces dernières années, la bonne tenue économique vaudoise a permis une évolution soutenue de l'impôt perçu à la source et des travailleurs frontaliers (274 millions au total). L'effet de la votation du 9 février ne se fera pas encore sentir en 2015. Ce poste pourrait notamment pâtir des mesures de la Banque nationale suisse. L'impôt sur la fortune devrait rapporter 525 millions, tandis que l'impôt spécial des étrangers imposés à la dépense va rapporter 105 millions (plan cantonal uniquement).

Pour les entreprises du canton, «l'effet plancher» va indéniablement là aussi venir bousculer les chiffres du budget 2015. Les sociétés s'acquittent de l'impôt sur le bénéfice, qui devrait se monter à 601 millions, ainsi que de celui sur leur capital de 77 millions, lorsque ce dernier est plus important que celui sur le bénéfice. L'évolution conjoncturelle influence ces deux impôts, mais la diversité du tissu économique vaudois en assure généralement une certaine

Budget 2015 voté par le Grand Conseil

REVENUS	BUDGET 2014	BUDGET
Revenus fiscaux	5 668 995 000	61,2%
Patentes et concessions	37 449 400	0,4%
Taxes	424 701 600	4,6%
Revenus divers	42 095 400	0,4%
Produits financiers	228 274 800	2,5%
Prélèvements sur les fonds	81 087 600	0,9%
Revenus de transfert	2 222 246 700	23,9%
Subventions à redistribuer	557 492 200	6,0%
Imputations internes	4 407 900	0,1%
Total	9 266 750 600	100%

P. FY SOURCE: ACI

Budget 2015: produit des impôts

REVENUS	COMPTES 2013	BUDGET 2014	BUDGET 2015
Impôt sur le revenu	3 378 981 195	3 270 200 000	3 386 500 000
Impôt sur la fortune	530 903 740	466 000 000	524 875 000
Impôt à la source	274 877 009	245 000 000	274 000 000
Autres impôts directs, personnes physiques	123 683 034	110 000 000	115 000 000
Impôt sur le bénéfice	638 008 582	571 100 000	600 700 000
Impôt sur le capital	90 563 815	70 000 000	76 700 000
Autres impôts directs, personnes morales	26 727 535	24 000 000	20 000 000
Impôts sur les gains en capital	242 791 134	180 000 000	200 000 000
Droits de mutation et timbre	172 345 939	140 100 000	150 000 000
Impôts sur les successions et donations	108 747 427	80 000 000	80 000 000
Impôt sur les chiens	3 545 335	3 000 000	3 000 000
Taxes autos	224 692 725	230 900 000	229 200 000
Divers	10 008 739	9 020 000	9 020 000
Total	5 825 876 209	5 399 320 000	5 668 995 000

P. FY SOURCE: ACI

Nota bene: cette présentation correspond à l'unité budgétaire. S'y ajoutent les rétrocessions de l'impôt fédéral direct de 335 millions. Quant à la rétrocession de l'impôt sur les frontaliers, de 90 millions, elle est comprise dans le chiffre ci-dessus: Impôt à la source de 274 millions.

stabilité. Les personnes morales s'acquittent aussi de 20 millions au titre de l'impôt complémentaire sur les immeubles.

Les autres impôts, soit les revenus directement influencés par la conjoncture immobilière, sont l'impôt sur les gains immobiliers (appelés Impôts sur les gains en capital dans le graphique ci-contre) qui devraient représenter 150 millions et les droits de mutation de 150 millions également. L'impôt sur les successions et les donations, par définition difficile à estimer, est chaque année mentionné à 80 millions. D'autres impôts seront prélevés en 2015: prestations en capital des personnes physiques, récupération sur impôts précédemment défalqués, impôts sur les chiens (3 millions) et taxes autos (229 millions).

Revenus non fiscaux pour 3,5 milliards

Les revenus non fiscaux sont de nature très diverse et vont rapporter 3 milliards et demi. Les revenus de transferts (2222 millions) comprennent des recettes fédérales (formation, emploi, subsides LAMal, PC AVS/AI, RPLP, huiles minérales, impôt anticipé, IFD et péréquation intercantonale); des recettes cantonales (participation à des charges de formation, de santé, du domaine pénitentiaire) et des recettes communales (participation aux factures sociale et policière). Les revenus provenant de la Banque nationale suisse (BNS) apparaissent dans le budget négativement pour 61 millions. Depuis, la BNS a annoncé en janvier une rétrocession de 122 millions.

Les subventions à redistribuer (557 millions) sont principalement des paiements directs à l'agriculture, de participations d'autres cantons et fédérales en faveur de l'enseignement supérieur (Université de Lausanne et forfaits HES-SO).

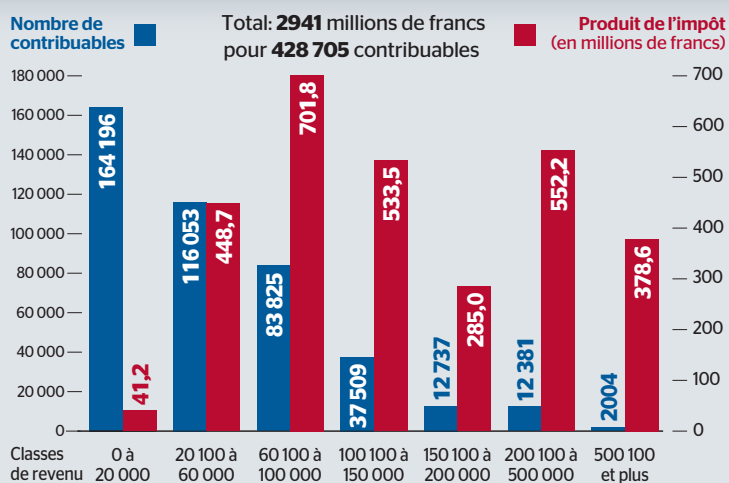
Les taxes (425 millions) sont des émoluments administratifs, notamment du Service des automobiles, du Registre foncier, des offices de poursuites et faillites et du Registre du commerce. Les revenus de l'Etat comprennent encore ceux issus d'octroi de patentes et de concessions, notamment.

Produit de l'impôt

Les contribuables sont en forte augmentation

● L'analyse du graphique ci-contre montre une population totale de contribuables de **428 705** fin 2012, en augmentation de 9161 (+2,2%) par rapport à 2011, soit plus du double de l'augmentation de l'année précédente. Ces quelque 9000 nouveaux contribuables sont venus inégalement grossir les rangs des classes de revenus. La progression a été de 3,6% entre 150 000 et 200 000 francs et de 3,5% entre 0 et 20 000 francs. Elle a été de 2,5% entre 100 000 et 150 000 francs ainsi qu'entre 200 000 et 500 000 francs. Pour les deux classes de revenus allant de 20 000 à 60 000 francs (+0,6%) et de 60 000 à 100 000 francs (+1,3%) l'augmentation a été moindre. En revanche, la catégorie des 500 000 francs et plus a progressé de 9,9%. Les 2004 personnes inscrites dans cette classe se sont acquittées en 2012 d'un montant d'impôt qui a augmenté de 38,8 millions à 378,6 millions, soit 12,8% du total des recettes fiscales des personnes physiques du canton. Le revenu de cet impôt progresse dans toutes les autres tranches, mais de façon moins notable. *Pourcentage de contribuables taxés: 97,48%.*

Contribuables et impôt sur le revenu en 2012*



* Ce tableau ne traite que de l'impôt cantonal

P. FY SOURCE: ACI

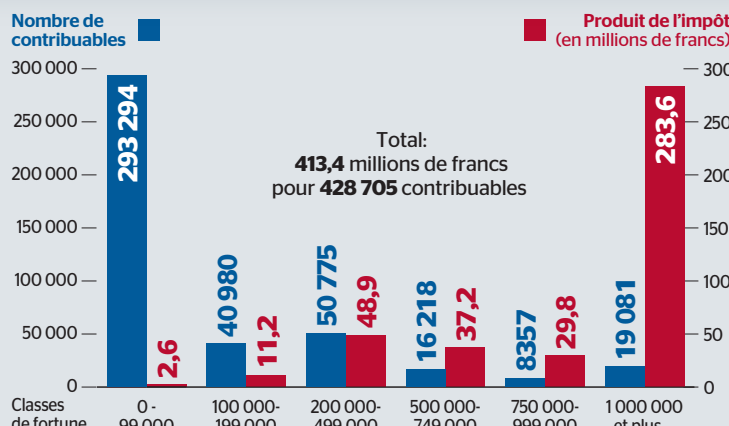
Fortune en légère hausse

● La fortune imposable nette en 2012* se monte à **104,8** milliards de francs. Elle est en augmentation par rapport à 2011 de 96,3 milliards. Cette progression de l'assiette a, naturellement, produit un montant supérieur des impôts perçus. Ceux-là ascendent à 413,4 millions contre 382,4 millions en 2011, soit 31 millions de plus.

La fortune imposable est fluctuante et dépend fortement des performances boursières, qui se sont révélées excellentes en 2012. Sur plusieurs années, on constate que la fortune imposable avait diminué de 2007 à 2009, pour reprendre des couleurs en 2010, rebaisser en 2011 et réaugmenter massivement en 2012.

De ce fait, le nombre de millionnaires a progressé de 1495 personnes qui s'acquittent de l'impôt sur la fortune, indépendamment de l'impôt sur le revenu, dans le graphique ci-contre. Au total, ce sont 19 081 millionnaires en 2012 (contre 17 586 en 2011) qui se sont acquittés à eux seuls de 283,6 millions d'impôt cantonal, soit 30 millions de plus qu'en 2011. Ainsi, l'ensemble des millionnaires contribue pour 68,6% à la totalité de l'impôt sur la fortune.

Contribuables et impôt sur la fortune en 2012*



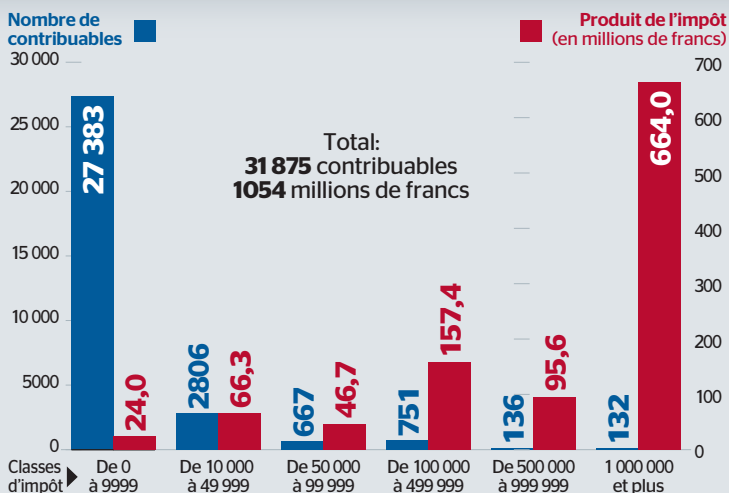
* Ce tableau ne traite que de l'impôt cantonal

P. FY SOURCE: ACI

Sociétés: le milliard a été franchi l'an dernier

● L'impôt sur les sociétés, dites personnes morales (PM), comprend l'impôt sur le bénéfice et celui sur le capital pour les parts cantonale et communale. Le cumul des deux est présenté ici. Pour la période fiscale 2012, **31 875** PM ont payé 1,054 milliard d'impôts, soit une augmentation de 5,5% par rapport à l'exercice fiscal 2011. C'est la première fois que le milliard est dépassé. L'année 2012 confirme la tendance avec une augmentation de 3,1% du nombre de PM assujetties; 48% des entreprises sont des sociétés anonymes. Sur le total des contribuables, 4,5% ne remplissent pas leurs obligations et doivent être taxés d'office; 85,9% des personnes morales (soit 27 383) paient un impôt se situant dans une fourchette de 0 à 10 000 francs, représentant environ 2,3% des recettes PM. Les deux tranches suivantes (de 10 000 à 100 000 francs) représentent essentiellement le tissu PME qui s'acquittent d'environ 113 millions, soit 10,7%. Viennent ensuite, majoritairement, les groupes internationaux; 1019 sociétés (3,2% du nombre total) paient 87% de l'impôt (bénéfice et capital). Elles sont 132 à payer plus de 1 million par an.

Sociétés et impôts payés en 2012*



* Ce tableau traite de l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital

P. FY SOURCE: ACI

Tâches publiques

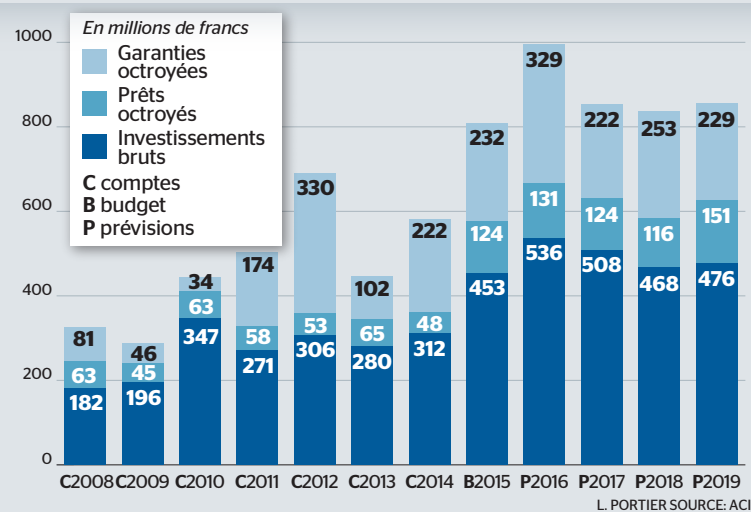
Dépenses 2015: l'Etat contient ses charges et finance ses priorités dans de nombreux secteurs

● En 2015, l'Etat de Vaud consacrera **9,24** milliards de francs à ses charges de fonctionnement, ce qui représente une augmentation de 317 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Si l'on ne tient pas compte du financement comptable d'une nouvelle tranche de 65 millions pour la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat, l'augmentation de ses dépenses courantes est contenue à 2,8%. Ce neuvième budget excédentaire consécutif présente ainsi la croissance la plus réduite des dernières années.

S'agissant de ses prestations courantes, le budget 2015 prévoit à nouveau de fortes augmentations des charges dans les domaines du social, de la santé, de la formation et de la sécurité au sens large. Particulièrement sensibles à la croissance démographique qui caractérise toujours le canton, ces quatre missions de base du service public consomment à elles seules plus des trois quarts (76,4%, voir graphique ci-contre) des ressources de l'Etat.

Le Canton verra donc ses dépenses augmenter cette année de 62 millions dans le secteur de la santé (enveloppe d'exploitation du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), ouverture de lits supplémentaires, soins à domicile, EMS), de 86 millions pour l'aide sociale (subsidés LAMaI, évolution du régime des PC Familles et de la rente-pont, PC AVS/AI, évolution du RI, mesures d'insertion) et de 62 millions dans l'enseignement et la formation (personnel enseignant, subvention UNIL, institutions du SPJ, pédagogie spécialisée). L'Etat renforce en outre pour un total de 35 millions les activités de la police cantonale, du secteur pénitentiaire, de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles ou encore de la protection civile.

Effort global d'investissement de l'Etat dans l'économie vaudoise de 2007 à 2017



Traduit en termes d'effectifs, ce seront ainsi 275 postes créés en tout cette année, dont 30 dévolus à la sécurité, 95 nouveaux enseignants et 118 postes administratifs répartis dans les services.

Montée en puissance des investissements

Les dépenses de l'Etat ne se limitent pas à son ménage courant. La bonne tenue de ses finances permet au Canton d'augmenter progressivement depuis quelques années le financement des infrastructures de demain. En 2015, le budget fixe les investissements nets de l'Etat à hauteur de 422 millions, soit le double d'il y a six ans.

Ici encore, les moyens engagés cette année iront principalement aux équipements hospitaliers (bloc opératoire 33 millions, Cery 26 millions, laboratoires 9 millions, soins continus 7 millions, Hôpital unique de l'enfant 6 millions), aux centres de formation (gymnases et écoles professionnelles 40 millions, bâtiments universitaires 16 millions, HEIG 12 millions) et aux établissements pénitentiaires (9 millions). Les routes du canton bénéficieront également d'investissements lourds pour quelque 96 millions (22% du budget net).

Si l'on considère les dépenses brutes d'investissement (part Etat plus partenaires) ainsi que les nouveaux prêts et garanties concédés, l'effort global d'investissement de l'Etat dans l'économie vaudoise devrait atteindre 809 millions en 2015 (voir graphique ci-contre). Présenté à la fin septembre en marge du budget, le Plan d'investissement de l'Etat prévoit un pic des dépenses en 2016 suivi d'une stabilisation sur la période 2017-2019, pour une moyenne annuelle de 870 millions supérieure à l'objectif initial de la législature.

Le maintien de ce niveau d'investissement très élevé dépendra de la capacité de l'Etat à maîtriser ses dépenses courantes pour parvenir à absorber les coûts induits par ces grands travaux.

Ce que l'Etat dépense pour 100 francs en 2015

